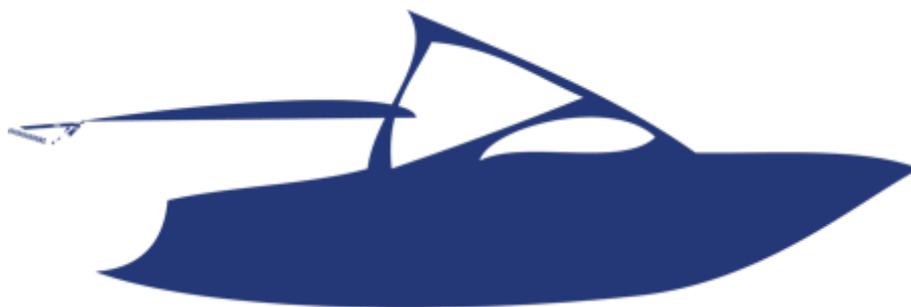




**MONITEUR
SKI CLASSIQUE
BATEAU
(MSCB)**



Màj jeudi 4 mai 2017

1. ORGANISME DE FORMATION

Les formations et examens sont organisés par la FFSNW.

2. PRÉROGATIVES

Le titulaire du diplôme de **moniteur ski classique bateau** (MSCB) est capable d'**enseigner les disciplines du ski classique tractées par bateau jusqu'au niveau Palo'Noir du Pass'Sport Gliss'**.

Attention : Dans le cadre de la pratique tractée par bateau, la réglementation en vigueur impose au pilote du bateau tracteur d'être accompagné d'une personne âgée de quinze ans minimum, chargée du service de la remorque et de la surveillance du skieur.

Les personnes titulaires du brevet d'État de moniteur de ski nautique ne sont pas soumises à cette disposition.

Pour rappel, l'enseignement, l'animation et l'encadrement, contre rémunération, des activités physiques et sportives est régie par le code du sport qui liste les diplômes et leurs prérogatives ainsi que les obligations incombant aux éducateurs.

L'ensemble de ces règles a pour objectif de protéger les usagers sportifs lors de leur pratique d'activités physiques et sportives, les éducateurs professionnels en garantissant leur statut ainsi que les responsables des structures qui organisent ces activités.

L'article L212-1 précise :

« Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L. 212-2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification :

1. Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;
2. Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues au II de l'article L. 335-6 du code de l'éducation. »

A la lecture de cet article fondamental, **il est important de souligner que ce n'est pas la seule activité d'enseignement ou d'entraînement qui est réglementé mais bien, au sens le plus large, l'encadrement et l'animation d'un activité physique ou sportive à partir de l'instant où il y a rémunération.**

3. ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation Moniteur Ski Classique Bateau s'organise autour de **3 axes** :

1. **Une formation ouverte à distance** : La FOAD regroupe les contenus théoriques de la formation. Ce temps de formation d'une durée d'environ **9 heures** doit être **impérativement validé avant la formation pratique** sur un site de pratique. La plateforme de formation à distance (SPIRAL Connect) sera ouverte au candidat et accessible à minima **15 jours** avant la formation pratique. La formation à distance doit être connue du formateur, les résultats de celle-ci lui seront transmis et pourront faire l'objet d'une séquence de formation lors de la formation en présentiel.

2. Une **formation en présentiel**. Cette formation sur un site de pratique d'une durée de **24 heures minimum**, organisée en continu, correspondant à un regroupement de **3 jours minimum** sur un site de pratique.
3. Un **stage de mise en situation pédagogique**. Ce stage en structure d'accueil (club affilié ou structure agréée) d'une durée de **70 heures** permettra au candidat de réaliser un support pédagogique en lien avec le Pass'Sport Gliss'. Le support pédagogique (numérique ou papier) devra être envoyé au jury à l'issue du stage.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour s'inscrire au stage de formation, il faut :

- Être titulaire d'une **Licence CDM FFSNW** (Licence Compétition-Dirigeant-Officiel-Moniteur) de l'année en cours et d'un certificat médical certifiant de non-contre-indication à la pratique du sport ;
- Être titulaire du diplôme de **Pilote Initiateur Bateau** ;
- Être capable de valider le **Palo'Noir** en ski classique bateau (validation en formation).

5. EFFECTIF DE LA FORMATION

L'**effectif maximum** d'une session de formation sera de **6 participants**. L'**effectif minimum** sera de **4 participants**.

6. CONTENUS DE FORMATION

Le diplôme est composé de **4 unités capitalisables** (UC) attestant des compétences du titulaire à **encadrer bénévolement** du Palo'Blanc au Palo'Noir.

UC 1

Être capable de mobiliser ses connaissances techniques & règlementaires relatives aux 3 disciplines du ski classique bateau

UC 2

Être capable d'encadrer le ski classique bateau dans le cadre d'une action d'animation

UC 3

Être capable de maîtriser les outils et techniques liés aux disciplines du ski classique bateau

UC 4

Être capable de mettre en œuvre & de certifier le Pass'Sport Gliss' jusqu'au Palo'Noir du Ski Nautique Pass'

Les compensations entre les épreuves ou UC ne sont pas possibles. En cas d'échec à l'examen, le candidat peut garder le bénéfice d'une ou des UC acquise(s) pendant 1 an et 6 mois.

7. INSTALLATIONS

La structure accueillant la formation pratique doit être équipée à minima d'un **bateau équipé pour la pratique des disciplines du ski classique** possédant un **système de régulation de vitesse** récent (Zero Off ou équivalent) et des équipements nécessaires à la pratique des trois disciplines du ski classique (**slalom, champ de figure, tremplin**)

8. FORMATEURS

Les formateurs, **habilités par la commission formation & la DTN**, doivent être titulaires d'un **diplôme délivré par l'État** (BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS).

9. PASS'SPORT GLISS'

Afin de promouvoir l'outil **Pass'Sport Gliss'**, un kit complet sera distribué à chacun des candidats. Le responsable de la formation sera chargé de commander les kits auprès de la FFSNW (Plus d'info dans la rubrique Pass'Sport Gliss' du site FFSNW)

10. COÛT DE LA FORMATION

Le montant des frais pédagogiques est fixé à **600€**. La **réception du chèque par la fédération validera l'inscription** du candidat, un mail de confirmation lui sera alors envoyé.

Les frais d'hébergement et de repas sont à la charge des stagiaires.

À noter que les ligues régionales et les comités départementaux peuvent obtenir des crédits territoriaux, auprès des services déconcentrés, pour aider à la prise en charge du coût pour les stagiaires, dans le cadre de la formation des bénévoles.

11. ÉPREUVES DE L'EXAMEN ET ATTRIBUTION DU DIPLÔME

La certification des unités capitalisables s'effectue à l'issue de la formation par le jury.

Il est obligatoire d'avoir **suivi la totalité de la formation** pour se présenter à la certification.

La durée de validité d'une UC est de 1 an et 6 mois à partir du début de la formation. Au-delà de cette année, le stagiaire perd les UC acquises s'il n'a pas obtenu la certification complète du diplôme.

*Les épreuves de certification visent l'acquisition des quatre unités de compétences capitalisables constitutives du diplôme, dont les indicateurs de réussite sont détaillés dans le référentiel de certification. Il est obligatoire d'avoir **suivi la totalité de la formation** pour se présenter à la certification.*

Modalité de certification mise en œuvre par le responsable pédagogique de la formation sont :

UNE ÉPREUVE ÉCRITE (FOAD)

Les **connaissances théoriques** liées à cette formation sont évaluées en amont de la session en présentiel sous forme d'un module de **formation ouverte à distance** d'une **durée maximum de 9 heures**. Un questionnaire final chronométré, réalisé qu'une seule et unique fois, permettra de valider ou non l'UC1.

Ce module permet également la vérification de compétences en lien avec l'ensemble des activités du référentiel (UC 1, 2, 3 & 4).

Une **épreuve écrite complémentaire** pourra également être programmée lors de la session en présentiel.

UNE MISE EN SITUATION PÉDAGOGIQUE

La durée de la **mise en situation pédagogique** est de **20 minutes maximum**.

Les évaluateurs observent le candidat lors de la mise en œuvre d'une **séance de perfectionnement** qui a pour finalité la **validation** d'un niveau du **Pass'Sport Gliss'**.

La séance pourra, si nécessaire, être suivie d'un **entretien individuel** complémentaire de **10 minutes maximum**. Le questionnement peut faire référence à l'ensemble des indicateurs d'évaluation des **UC 3 & 4**.

UNE DÉMONSTRATION TECHNIQUE

La durée de l'épreuve de **démonstration technique** est de **10 minutes maximum par discipline**.

Les évaluateurs observent le candidat lors d'une démonstration technique consistant à **réaliser les éléments techniques du Palo'Noir (à minima) dans l'option choisie**.

UNE ÉPREUVE DE PILOTAGE

La durée de l'épreuve de **pilotage** est de **20 minutes maximum**.

Les évaluateurs observent le candidat lors d'une mise en situation professionnelle consistant à **réaliser les éléments techniques de l'Hélice Noire**.

Ils peuvent, **si nécessaire**, avoir recours à un **entretien individuel** complémentaire de **10 minutes maximum**. Le questionnement peut faire référence à l'ensemble des indicateurs d'évaluation de l'Hélice Noire.

12. ORGANISATION

Le **Président de la Commission Formation de la FFSNW et le DTN** sont responsables de l'inscription de la session de formation au **calendrier national** et de la **validation des résultats**.

Le **responsable pédagogique, diplômé d'État, de chaque formation doit être titulaire d'une habilitation délivrée par la Commission Formation de la FFSNW**.

13. COMPOSITION DU JURY

La certification sera délivrée par un **jury** composé à minima d'un **cadre technique d'État** et d'un **titulaire d'un diplôme d'État**.

14. VALIDITÉ

Le diplôme de Moniteur Ski Classique Bateau est renouvelé **annuellement par la prise de licence CDM, après validation de la ligue** (bilan d'activité de la saison).

15. RECYCLAGE

Le diplôme de moniteur ski classique bateau doit être renouvelé **tous les 5 ans** à l'issue d'une participation à un **recyclage** dont les modalités sont définies par la Commission Formation de la FFSNW et validé par le DTN.

Ce recyclage correspond à l'une des actions suivantes :

- ✓ La participation à une **formation continue des cadres** fédéraux (module de formation d'une durée minimum d'une journée dont le contenu complémentaire est défini par la Commission Formation de la FFSNW en fonction des besoins en formation

qu'elle a recensés et analysés. Les apports peuvent ainsi être d'ordre didactique, pédagogique ou sécuritaire.) La **participation** à la journée de formation continue vaut recyclage du diplôme après transmission par la Commission Formation de la FFSNW de la liste des candidats et validation du DTN.

- ✓ L'**encadrement d'une action** identifiée par une ligue ou un comité départemental (stage de détection, stage de perfectionnement, journée découverte). Le recyclage sera effectif après validation du **compte rendu** de cette action (présentation de l'activité et de la structure d'accueil, présentation des participants, objectifs, déroulements, analyses, bilans et perspectives, attestation de la ligue) par la Commission Formation de la FFSNW du document et du DTN.

16. VAE

La certification des unités capitalisables peut également s'effectuer par **Validation des Acquis de l'Expérience** (VAE).

Les personnes qui peuvent justifier d'au moins **160 heures d'expérience professionnelle ou bénévole** en lien avec le diplôme **sur les 3 dernières années** peuvent déposer une demande de validation des acquis de l'expérience auprès de la FFSNW.

Le candidat ne peut déposer qu'une seule demande pendant la même année civile pour ce diplôme.

Tout ou partie des Unités Capitalisables peuvent être obtenus par la voie de la VAE.

Les exigences préalables à la certification par VAE sont :

1. **Avoir entre 18 et 70 ans;**
2. Être titulaire d'une **Licence FFSNW** (Licence Compétition-Dirigeant-Officiel-Moniteur ou Câble Compétition) au moment de la demande ;
3. Être titulaire d'un diplôme de **Pilote Initiateur Bateau** en cours de validité ;
4. Être titulaire du titulaire du **permis bateau** mer « côtier » ou du permis « eaux intérieures ».
5. Être titulaire de l'**Hélice Noire**
6. Être titulaire du **PSC1** (Formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou son équivalent.
7. Déposer un **dossier de VAE** auprès de la FFSNW.

Le référentiel de certification figure en titre 14 du présent règlement. Le dossier de demande de VAE est disponible sur le site FFSNW Formation (accessible via ffsnw.fr/Seformer/Formation des enseignants).

17. RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION MSCB

UC1

ÊTRE CAPABLE DE MOBILISER SES CONNAISSANCES TECHNIQUES & RÉGLEMENTAIRES RELATIVES AUX 3 DISCIPLINES DU SKI CLASSIQUE BATEAU

EC de mobiliser des connaissances techniques nécessaires à l'encadrement des 3 disciplines du ski classique bateau

- ✓ EC d'adapter ses actions aux techniques des 3 disciplines
- ✓ EC d'analyser un geste technique
- ✓ EC de proposer des remédiations visant à améliorer la performance du pratiquant

EC de mobiliser les connaissances pédagogiques nécessaires à la conduite des activités du ski classique bateau

- ✓ EC d'individualiser le développement technique du pratiquant
- ✓ EC de construire une séance inscrite dans un cycle de progression

EC de mobiliser les connaissances règlementaires nécessaires à la conduite des activités du ski classique bateau

- ✓ EC d'énoncer les principaux règlements techniques de compétition
- ✓ EC de mobiliser des connaissances sur l'organisation et le déroulement d'une compétition

UC2

ÊTRE CAPABLE D'ENCADRER LE SKI CLASSIQUE BATEAU DANS LE CADRE D'UNE ACTION D'ANIMATION

EC d'adapter son action d'animation

- ✓ EC d'adapter la séance au niveau de réussite et à l'évolution des conditions de pratique
- ✓ EC de prendre en compte les réactions des pratiquants pour maintenir un niveau important d'engagement dans l'activité (entretenir la motivation en faisant évoluer la séance de façon rythmée)
- ✓ EC d'intervenir de manière adaptée pour gérer la sécurité du groupe

EC d'accompagner des pratiquants vers l'autonomie de pratique

- ✓ EC d'apporter les conseils nécessaires aux pratiquants permettant l'accès à l'autonomie de pratique
- ✓ EC d'apporter des conseils en cas de difficultés du pratiquant
- ✓ EC de composer des situations d'apprentissage en lien avec les publics et en accord avec leurs ressources

EC d'adapter son intervention au regard de la séance et du cycle de séances

- ✓ *EC de suivre ou modifier son plan de séance en fonction des objectifs et des pratiquants*
- ✓ *EC de proposer d'autres exercices ou séances*

EC d'évaluer ses interventions

- ✓ *EC d'établir un bilan de ses actions*
- ✓ *EC d'évaluer l'atteinte de ses objectifs*
- ✓ *EC d'apprécier la satisfaction des pratiquants*

UC3 ÊTRE CAPABLE DE MAÎTRISER LES OUTILS ET TECHNIQUES LIÉS AUX DISCIPLINES DU SKI CLASSIQUE BATEAU

EC de faire preuve de maîtrise technique

- ✓ *EC de valider à minima le Palo'Noir en ski classique bateau*

EC de valider l'Hélice Noire dans les disciplines du ski classique bateau

- ✓ *EC de tracter un skieur débutant en respectant les règles de sécurité.*
- ✓ *EC de tracter un skieur dans des conditions d'entraînement en slalom, en figures, en saut en respectant les règles de sécurité.*
- ✓ *EC d'utiliser un système de régulation de vitesse (Zero Off, Perfect Pass)*

EC d'expliciter les différentes techniques des principaux supports du mode de traction choisi

- ✓ *EC de s'exprimer avec clarté et précision*
- ✓ *EC d'expliquer les principaux gestes techniques*

UC4 ÊTRE CAPABLE DE METTRE EN ŒUVRE & DE CERTIFIER LE PASS'SPORT GLISS' JUSQU'AU PALO'NOIR DU SKI NAUTIQUE PASS'

EC de mettre en œuvre le Pass'Sport Gliss' jusqu'au Palo'Noir du Ski Nautique Pass'

- ✓ *EC de mettre en œuvre un cycle de progression à minima jusqu'au Palo'Noir*
- ✓ *EC de valider la bonne exécution des tests*

EC de certifier le Pass'Sport Gliss' jusqu'au Palo'Noir du Ski Nautique Pass'

- ✓ *EC de certifier la bonne exécution des tests*
- ✓ *EC d'enregistrer les étapes de la progression du pratiquant dans le livret Ski Nautique Pass'*